

[print](#)

## Agent Orange, chronique 6 : Utilisation militaire, et civile (dilué)

De [André Bouny](#)

Global Research, mars 01, 2013

Url de l'article:

<http://www.mondialisation.ca/agent-orange-chronique-6-utilisation-militaire-et-civile-dilue/5324778>

Le 7 février 2011, le Dr Olga Naidenko, toxicologue employée par le Groupe de travail sur l'environnement (EWG), a pris part aux séances publiques de l'Agence de protection de l'environnement US (EPA). L'EPA devant réviser la littérature scientifique de l'exposition aux dioxines et de ses effets sur la santé de l'homme conformément aux dispositions du processus de réévaluation : une commission de consultation scientifique visant à en réviser les « normes » s'était donc réunie.

L'année précédente, EWG venait justement de mener une analyse du risque de maladie provoqué par la quantité d'exposition à la dioxine reçue par le fœtus et le nourrisson. Cette analyse permettait de conclure que les niveaux actuels d'exposition aux « dioxines de fond » sont à l'origine d'une prévalence inacceptable de morbidité chez les nouveau-nés et nourrissons américains. L'analyse EWG avait été présentée lors d'une réunion tenue en octobre 2010 par le Groupe d'étude sur les dioxines dans le but de finaliser rapidement une réévaluation des dioxines et des mesures réglementaires motivant le nettoyage des sites contaminés (cf. chronique 2).

En réalité, l'EPA n'avait pas pu finaliser sa « réévaluation dioxine » depuis le début du processus datant d'avril 1991 à cause des pressions exercées par les pollueurs, notamment les sociétés et les militaires, ceci durant deux décennies.

Au centre de la finalisation du document « réévaluation dioxine » est la question de la quantification du risque de cancer dû à l'exposition. EPA s'efforçait de produire une évaluation quantitative du risque de cancer dû à l'exposition aux dioxines, et qui serait utilisée pour définir les normes environnementales. L'évolution du cancer a longtemps été utilisée pour établir de telles normes. Or, maintenant, se sont les « niveaux de fond » qui doivent être estimés comme déclencheurs, par exemple ceux contenus dans la consommation d'aliments gras.

Les sociétés chimiques et l'industrie alimentaire font valoir que l'exposition aux dioxines est à des niveaux de contamination négligeables face au risque de cancer. Ce n'est pas ce que la littérature scientifique présente sur le thème « exposition aux dioxines : risque de cancer ». Les niveaux actuels d'exposition imposent un risque supérieur à 1 pour 1000.

« Action Cancer » de l'État de New York prend position contre l'EPA, disant qu'elle est devenue l'acteur de grands enjeux nationaux, et qu'elle n'est pas sincère dans son engagement à finaliser la « réévaluation dioxine ». Un manquement qui viserait à protéger des sociétés chimiques et alimentaires influentes auprès du gouvernement fédéral allié aux entreprises, ceci au détriment de la santé publique.

Le seul espoir pour que l'EPA finalise la « réévaluation dioxine » et prenne les mesures de décontamination est la pression publique. Toute personne qui se soucie de la santé des humains et des animaux se nourrissant de matières grasses animales affectés par l'exposition aux dioxines doit s'exprimer sur cette question et continuer jusqu'à ce que le gouvernement s'associe aux organisations

environnementales.

« Honneur à Olga Naidenko et EWG comme exemple pour tous les Américains, si ce groupe utilise le savoir scientifique pour protéger l'environnement et la santé publique, vous le pouvez aussi », conclut The a-infos Radio Projet dans son émission *Loving the Earth Pollution Free Revolution*.

17 février, [Radio-Canada annonce que de l'Agent Orange a été épandu dans la forêt boréale](#) : « *Un puissant défoliant cancérigène utilisé pendant la guerre du Viêt Nam pour clairsemer la végétation à des fins militaires a également été épandu dans la forêt boréale, en Ontario.* »

Des documents obtenus par le *Toronto Star* révèlent que des travailleurs forestiers, souvent des étudiants, ont été exposés au produit chimique dans les années 60. Le gouvernement de l'Ontario aurait commencé ses expérimentations avec l'acide 2,4,5-trichlorophénoxyacétique (2,4,5-T) en 1957 à Hearst. Moins de 10 ans plus tard, le *Department of Lands and Forests*, qui deviendra le ministère des Richesses naturelles, autorise l'utilisation d'un produit plus puissant encore : l'Agent Orange, qui est un mélange d'acide 2,4,5-trichlorophénoxyacétique (2,4,5-T) et d'acide 2,4-dichlorophénoxyacétique (2,4-D).

Un agent « économique ». L'Agent Orange est un puissant défoliant qui a été utilisé pour éradiquer certaines espèces d'arbres, dont l'érable, le bouleau, le peuplier et des arbustes. Les entreprises forestières souhaitaient se débarrasser de ces espèces pour favoriser la croissance des épinettes (épicéa), jugées économiquement plus rentables.

Les travailleurs forestiers exposés seraient notamment des jeunes qui passaient des semaines à tenir des ballons d'hélium afin de démarquer les zones d'épandages aux avions passant à basse altitude durant les épandages. L'Ontario a annoncé qu'il lançait une enquête et dit avoir prévenu la responsable en chef du service d'hygiène de la province. Le député provincial néo-démocrate de Timmins-Baie, James Gilles Bisson, réclame que le gouvernement fasse preuve de transparence et dévoile où l'Agent Orange a été utilisé, et prévienne les Ontariens qui ont pu être exposés.

La seule autre utilisation de l'Agent Orange répertoriée à ce jour au Canada est l'épandage à la Base des Forces canadiennes de Gaagetown, au Nouveau-Brunswick, principalement durant les années 60. Un programme d'indemnisation, mis sur pied par Ottawa, a été étendu aux veuves d'ex-militaires en décembre.

Le 21, *Vietnamplus*, annonce que, le 18 du même mois, dans le cadre de l'Initiative spéciale sur l'Agent Orange, les participants à un colloque tenu à l'Université de Wake Forest (Caroline du Nord, États-Unis) estiment qu'une aide de 30 millions de dollars annuelle devrait aider le Viêt Nam à régler les conséquences laissées par ce toxique. Cette somme serait utilisée dans l'assainissement des régions contaminées par l'Agent Orange, la restauration des milieux naturels et l'élargissement de la fourniture de services aux enfants souffrant de malformations congénitales liées à ce produit chimique mortel. Les participants ont annoncé que cette initiative avait pour objectif d'accorder 300 millions de dollars pendant dix ans. Jusqu'ici, 10% de cet argent a été collectée, avec notamment un engagement de 15 millions de dollars du gouvernement américain (cf. chronique 1).

Charles Bailey, directeur chargé de l'Initiative spéciale sur l'Agent Orange (relevant de la *Ford Foundation*), a informé qu'il reste au Viêt Nam 28 "points chauds". « *Le règlement des conséquences de l'épandage de ce toxique fait partie des travaux inachevés de la guerre* », a-t-il dit. « *L'Agent Orange affecte la santé d'environ 3 millions de Vietnamiens, dont 150.000 enfants* », ont précisé les participants, tout

en citant les résultats d'études effectuées dès la fin de la guerre, en 1975, qui montrent qu'un grand nombre de nouveau-nés ont été et sont toujours touchés par des malformations congénitales. *“L'aide au Vietnam dans le règlement des conséquences laissées par l'Agent Orange est donc un problème humanitaire (!) et les États-Unis doivent faire quelque chose pour le résoudre”*, ont estimé les participants. Auparavant, un séminaire sur l'Agent Orange avait été organisé le 16 février à l'Université de Caroline du Nord. Le quotidien *Winston-Salem Journal* a publié le 19 février un article condamnant l'épandage par les GI's d'herbicides au Viêt Nam dans les années 1960. Ce toxique a détruit des millions d'hectares de forêts et de cultures, et nuit gravement à la santé humaine. Environ 4,5 millions de Vietnamiens et des centaines de milliers de soldats américains souffrent de pathologies liées à ce toxique.

23 Février, sous la plume de Dominique Bari, *l'Humanité* titre : « Hanoi, Washington et l'Agent Orange ». Cette année, le Président Barack Obama doit se rendre au Viêt Nam mais la Maison-Blanche rechigne toujours à solder sa dette de guerre, dont les conséquences se font encore sentir.

Depuis la levée de l'embargo américain, en 1994, et la reprise des relations diplomatiques, en 1995, deux présidents étasuniens se sont rendus à Hanoi (Clinton en 2000 et Bush en 2006). Le président vietnamien, Nguyễn Minh Triết, a été reçu à Washington en 2007, suivi du premier ministre Nguyen Tan Dung en 2008. Si les États-Unis sont devenus le premier client du Viêt Nam, ces derniers persistent à réfuter toute responsabilité dans l'utilisation par leur armée de l'Agent Orange pendant la guerre. Durant dix ans, de 1961 à 1971, environ 100 000 tonnes de produits chimiques ont été déversées sur les forêts du Sud et terres agricoles, chiffre retenu par l'Académie nationale des sciences des États-Unis. Afin de surmonter les difficultés militaires des Américains, le président John Kennedy avait donné son feu vert pour déclencher ces épandages. Il s'agissait d'empêcher l'adversaire de s'y camoufler, et de détruire les récoltes pour affamer les populations et les combattants.

Quarante ans après, l'Agent Orange continue de provoquer des décès, des pathologies d'une extrême gravité, des malformations à la naissance (handicaps physiques et mentaux, membres ou organes absents ou surnuméraires, lésions nerveuses irréversibles, etc.). L'herbicide a touché, directement ou indirectement, de plus de deux à près de cinq millions de personnes.

Créée en 2004, l'Association vietnamienne des victimes de l'Agent Orange a déposé plainte devant la cour de justice du district Est de New York contre les 37 entreprises ayant fabriqué les défoliants pour l'armée américaine. Parmi elles, les célèbres Monsanto et Dow Chemical. Fin février 2009, la Cour suprême des États-Unis a rejeté la requête des victimes, vietnamiennes et américaines. C'est pourtant une véritable catastrophe humanitaire qui perdure au Viêt Nam. Sur les lieux où la dioxine a été pulvérisée et, a fortiori, aux endroits où elle a été stockée et transvasée dans les avions et hélicoptères épandeurs, elle est encore présente en grande quantité dans le sol (jusqu'à 2,5 m de profondeur), les sédiments et les nappes phréatiques. L'année dernière, Washington a enfin accepté de participer aux opérations de décontamination de l'ancienne base militaire de Danang, l'un des trois principaux sites contenant les toxiques utilisées. Elles devraient débuter en juillet 2011 et être terminées en octobre 2013\*, selon les termes de l'accord signé en décembre. La décision de principe avait été prise en 2006 mais Washington se fait toujours tirer l'oreille. L'ancien agresseur du Viêt Nam ne paiera d'ailleurs que 17 millions de dollars pour cette opération qui devrait, au total, en coûter 36.

\*Il y a peu de chance pour que ce calendrier soit tenu, car les travaux seraient

arrêtés pour cause de difficultés techniques dans la phase qui consiste à chauffer les terres à haute température afin de dénaturer la dioxine TCDD.

Lundi 28 février, de nouvelles révélations sur l'utilisation de l'Agent Orange en Ontario se font jour. L'Ontario demande à Ottawa de coordonner une réponse nationale sur l'utilisation de l'Agent Orange au pays. Le gouvernement ontarien reconnaît maintenant que des fermiers et certaines villes ont employé le défoliant toxique. Les agriculteurs utilisaient l'Agent Orange pour contrôler la végétation le long des clôtures, à proximité des terres cultivables et des élevages de bétails. Le ministère de l'Agriculture s'en servait quant à lui dans ses stations de recherche. De leur côté, les municipalités en ont épandu dans les parcs. Ces révélations s'ajoutent à celles selon lesquelles l'Agent Orange a été utilisé par *Ontario Hydro* (devenue *Hydro One*) pour dégager les corridors de lignes électriques ; par le ministère des Transports de l'Ontario pour contrôler la végétation en bordure des routes ; de même que par le *Department of Lands and Forests* (devenu le ministère des Richesses naturelles) et des entreprises forestières dans la forêt boréale.



La ministre des Richesses naturelles, Linda Jeffrey, indique que la responsable en chef de l'hygiène de l'Ontario va se pencher sur les questions de santé publique. À cette occasion, Radio Canada me demande une interview,\* donnée par téléphone depuis la Cité des Sciences, à Paris.

Pendant ce temps, les travailleurs qui ont été exposés à l'agent chimique commencent à s'organiser et parlent même d'intenter un recours collectif. Un de ces travailleurs, Roger Robitaille, souhaite que l'Ontario indemnise « *tous les gens à qui on a menti* » en ne les informant pas des substances utilisées. [M. Robitaille a aspergé des milliers de litres d'Agent Orange le long des routes de l'Ontario dans les années 70](#). Ses vêtements imbibés se retrouvaient dans la lessive familiale. Il souligne que sa femme a fait trois fausses couches. Lui-même éprouve aujourd'hui plusieurs problèmes de santé qui pourraient éventuellement être liés à sa manipulation de l'Agent Orange.

Le gouvernement a mis en place deux lignes gratuites pour recueillir les plaintes et les demandes de compensations du public. À cette date plus de 300 appels ont été reçus.

\* L'année précédent cette révélation, mon ouvrage *Agent Orange – Apocalypse Viêt Nam* disait ceci à propos de la gestion forestière, notamment au Canada: « *Dans cette profusion chimique, les herbicides sont largement utilisés en sylviculture, en premier lieu lors de la régénération des forêts d'exploitation afin de supprimer les pousses concurrentes, puis la végétation d'accompagnement. Les forêts de conservations sont aussi concernées, tout comme l'aménagement des chemins et aires d'agrément, ou l'éclaircissement des variétés. Le 2,4,5-T (responsable de dioxine TCDD dans l'Agent Orange) fut donc largement utilisé en « gestion durable » entre la fin de la seconde guerre mondiale et 1984. Les compagnies chimiques, anticipant l'interdiction du 2,4,5-T, mirent au point des produits de*

*substitution, tels que l'hexazinone, le triclopyr et le glyphosate. Les États du Maine, de l'Oregon et du Vermont adoptèrent les premiers, en 1979, le glyphosate pour le traitement aérien des forêts, le Canada suivant 5 ans plus tard. Le Québec continua d'utiliser uniquement le 2,4,5-T, soulevant un débat public qui aboutit à l'abandon total de l'utilisation des 2,4-D et 2,4,5-T en gestion forestière, préférant des moyens mécanisés, qui par ailleurs créaient des emplois. Cependant, l'année suivante, le glyphosate devint l'herbicide de référence pour tuer la végétation d'accompagnement des forêts de résineux au Québec, 31 000 ha étant traités de cette manière chaque année. Les problèmes sanitaires chez l'homme, et environnementaux dans les écosystèmes mirent un terme à l'utilisation de ce produit au Québec : suite à une évaluation drastique, le gouvernement prohiba tout emploi d'herbicide en milieu forestier à compter de 2001. Malheureusement, seuls le Québec, la Suisse et la Suède les ont abandonnés, tous les autres pays du monde continuent à les utiliser... Ce qui a pour effet de transformer des habitats verdoyants en lieux empoisonnés et empoisonneurs des cycles naturels. » Plus loin : « À ces usages intensifs doivent être ajoutés ceux des grandes entreprises, comme par exemple les chemins de fer, les collectivités territoriales ou les commune, grandes consommatrices d'herbicides pour « entretenir et préserver » la voirie. »*

**André Bouny**

Copyright © 2013 Global Research